

ADRIA Immobilier et Finance SAS

Barème d'honoraires

N.B. : Les honoraires affichés au barème ci-dessus ne seront plus les honoraires « effectivement pratiqués » (s'entendant 'fixes'), mais les plafonds des honoraires maximums applicables pour nos prestations. Ce barème sera applicable à partir du 01-04-2022

Immobilier d'Habitation :

Barème : Appartement, Maison, Immeuble, Parking, Terrain, Appartement

Nos honoraires sont rédigés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable et sont calculés sur le montant HAI inscrit sur le mandat de vente

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
de 1 € à 120 000 €	12 % Max
de 120 001 € à 230 000 €	11,5 % Max
de 230 001 € à 399 000 €	11 % Max
de 399 001 € à 450 000 €	10,5 % Max
de 450 001 € à 650 000 €	10 % Max
de 650 001 € à 950 000 €	9 % Max
de 950 001 € à 1 500 000 €	8 % Max
+ de 1 500 000 €	7 % Max

Mandat de recherche : Honoraires charge Acquéreur (Même barème que pour les mandats de vente)

Mandat de Vente : Honoraires charge vendeur

Mandat de location :

Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers partagés entre le Locataire et le Bailleur :

10% du loyer annuel hors charges.

Remarque : ADRIA Immobilier et ses conseillers ne réalisent pas de prestation d'état des lieux ou de gestion locative.

Règle de répartition des honoraires entre le Locataire et le Bailleur :

- La part des honoraires à la charge du Locataire est d'au maximum 50%
- Le montant des honoraires à la charge du Locataire est au maximum celui indiqué dans le tableau ci-dessous
- Le montant des honoraires à la charge du Bailleur est la somme restante

Zone*	Zone très tendue	Zone tendue	Reste du territoire
Montant maximum en TTC**	Entre 12€ et 15€ / m2	Entre 10€ et 13€ / m2	Entre 8€ et 11€ / m2

* Décret n°2014-890 du 1er août 2014

Immobilier Commercial :

Barème : Murs Commerciaux, Fonds de commerce et Droit au bail

Nos honoraires sont rédigés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable.

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
de 1 € à 50 000 €	15 % Max